

*Les pensions*

elle prend nécessairement le chemin du supplément à la pension. Nous savons et nous avons dit souvent l'engagement de ce gouvernement afin d'amener une fois pour toutes au-dessus du seuil de la pauvreté l'ensemble des personnes âgées qui reçoivent le supplément. Ceci peut être critiqué; c'est notre priorité à nous, le gouvernement libéral. Les personnes seules sont souvent des femmes. Malgré l'augmentation de \$420 par année que nous avons accordée après notre retour au pouvoir, les couples qui sont au-dessus du seuil de la pauvreté ne doivent pas nous faire oublier que les personnes seules, les gens célibataires, séparés, divorcés, veufs, veuves, sont encore en-dessous du seuil de la pauvreté. Nous voulons donc, dès que l'économie le permettra, trouver et mettre de côté la somme d'argent requise pour qu'ils jouissent d'un revenu leur permettant de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté une fois pour toutes. Nous parlons alors d'une somme d'argent d'environ 730 millions de dollars. C'est donc dire qu'on parle de grosses sommes, qui ne sont pas faciles à libérer dans l'état actuel de l'économie. En juillet dernier, c'est une somme de plus de 500 millions de dollars que nous avons débloquée, et dont nous avons fait porter le poids sur les impôts des corporations. Je crois qu'il était juste en termes d'équité sociale de faire ainsi. Nous avons cependant décidé d'agir en deux étapes, ce qui représentait d'abord \$35 de plus par mois, c'est-à-dire \$420 de plus par année—et je voudrais signaler la grosse différence du montant de \$40 par année suggéré par le NPD. Il nous reste cependant une étape de plus à franchir.

Voilà le portrait de ce que nous présentons à la Conférence nationale sur les pensions. Et nous disons aux gens du secteur privé, ce fameux secteur privé qui n'est quand même pas monolithique, qui est composé de gens aux intérêts quelquefois divers, sinon contradictoires, qu'il s'agisse d'assureurs-vie, d'actuaire, de gestionnaires de fonds de pensions pour d'autres compagnies ou pour des individus, ou de gros employeurs qui ont leurs propres fonds de pensions, le fameux secteur privé aura sa première occasion de se rencontrer et de rencontrer les autres intervenants économiques dont les gouvernements provinciaux et fédéral, dont les personnes âgées, les groupes de femmes, les travailleurs syndiqués et les travailleurs non-syndiqués d'aujourd'hui, afin de nous dire vers quoi ils sont prêts à aller et à quelle vitesse.

● (1610)

*[Traduction]*

Je remarque avec satisfaction qu'aucune voix discordante ne se fait entendre; en fait, nous avons l'appui entier du parti néo-démocrate. Nous visons cinq objectifs qui, je crois, sont maintenant bien connus. Nous voulons instaurer un régime universel. Nous n'avons pas encore établi les coûts précis et les priorités de ces cinq objectifs, à l'exception du cinquième; de toute évidence, manifester davantage de souplesse quant à l'âge de la retraite est un objectif qui se distingue des quatre autres.

Voici les quatre premiers. Le régime universel—à l'heure actuelle, la moitié des travailleurs canadiens seulement cotisent à un régime privé de retraite; une certaine forme d'indexation—une façon de maintenir la valeur du dollar; l'égalité pour les femmes—les prestations aux survivants et d'autres questions comme le partage des crédits de pension seront discutés, et le reste. Bien entendu, nous tenons à instaurer le principe de la transférabilité et de la reconnaissance précoce

des droits acquis tout autant qu'assouplir les critères relatifs à la retraite obligatoire.

La motion suscite intérêt et curiosité pour la conférence plus que n'importe quoi d'autre et, chose certaine, elle ne comporte pas de critique très acérée. Dans la motion, on dit que nous aurions dû nous présenter à la conférence tout en affichant une position bien précise. Nous nous sommes fixé des objectifs, mais nous avons choisi de manifester suffisamment de souplesse pour permettre aux autres parties intéressées à cette question de la réforme des régimes de pensions de jouer leur rôle et de présenter des propositions.

Je crois que c'est la première fois depuis que j'exerce les fonctions de ministre que je suis directement appelée à participer à une entreprise aussi considérable qui fait appel à des associés de tous les milieux sociaux, notamment tous les pouvoirs publics, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que le secteur dit privé et d'autres groupes de sociétés. J'avoue que je suis plutôt stupéfaite de la réaction du député de Winnipeg-Nord-Centre, que j'ai entendue dans de nombreux milieux, autant sur scène provinciale que dans le secteur privé.

Les gens se plaignent toujours que les gouvernements ne les consultent pas, que leur idée est déjà faite avant qu'ils ne s'adressent à la population et qu'ils exigent qu'on accepte leurs vues sur tel et tel sujet. Dès que nous amorçons le processus, au tout début, avec des règles très simples et des objectifs fondamentaux, chacun croit qu'il y a complot et il veut connaître tous les détails de notre position parce que nous ne disons rien d'abord. Mais dès que nous disons quelque chose les autres partenaires n'ont plus la possibilité de vraiment exprimer leurs propres vues.

Je voudrais maintenant réfuter quelques arguments invoqués par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Ce dernier s'est appuyé sur un texte, sans me demander si j'avais bien dit cela. Le texte disait que la préférence du gouvernement allait à l'entreprise privée. Tel n'est pas le cas. Le gouvernement a défini cinq grands objectifs. Il a décidé de réunir les différents intéressés dans une conférence nationale sur les pensions pour amorcer un processus qui devrait aboutir à un remaniement en profondeur. Cependant, nous n'avons pas encore décidé quelle approche serait la meilleure. Car il existe plusieurs approches et l'élargissement du Régime de pensions du Canada n'est pas la seule. Théoriquement, il existe quatre approches et nous ne privilégions aucune d'entre elles. Car ce n'est pas une question de principe, c'est plutôt un choix pragmatique. Nous n'avons pas d'idée préconçue et toute approche qui assurera aux Canadiens et à tous les travailleurs un bon régime de pension, sera celle que nous allons préférer.

Élargir le Régime de pensions du Canada ne représente qu'une option; une des quatre options que je peux examiner avec mes collègues ici même. Théoriquement, le gouvernement pourrait s'en remettre pour cela au secteur privé. Cette attitude équivaldrait à se fier aveuglément à l'entreprise privée. Il s'agit d'abord de déterminer si les régimes seront universels. La portée des régimes est l'un des éléments clés des discussions en cours.

Ensuite, les 11 gouvernements—je devrais dire les 13 en incluant ceux des Territoires—pourraient légiférer pour imposer certaines règles à l'entreprise privée. Tous les gouvernements pourraient adopter une loi identique obligeant l'entre-